

RAPPORT DU MAIRE

Le 27 avril 2022

Chères concitoyennes, chers concitoyens,

En vertu de l'article 176.2.2 du *Code municipal*, le maire doit faire rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe :

REVENUS	Réalisations
Taxes	671 919 \$
Compensations tenant lieu de taxes	4 083 \$
Autres revenus (source locale)	195 463 \$
Transferts	<u>357 804 \$</u>
	1 229 269 \$
DÉPENSES	
Administration	199 131 \$
Sécurité publique	91 893 \$
Transport (voirie)	313 852 \$
Hygiène du milieu	195 591 \$
Santé et Bien-être	3 898 \$
Aménagement, urbanisme et développement	114 588 \$
Loisirs et culture	78 528 \$
Frais de financement	<u>7 461 \$</u>
	1 004 942 \$
Excédent (déficit) de l'exercice	224 327 \$
Moins : revenus d'investissement	<u>(133 027 \$)</u>
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice avant conciliation à des fins fiscales	91 300 \$
Amortissement	121 985 \$
Financement	(42 700 \$)
Activités d'investissement	(38 156 \$)
Excédent (déficit) accumulé	(1 300 \$)
Autres éléments de conciliation	83 403 \$
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales	214 532 \$

Opinion de l'auditeur indépendant

L'opinion de l'auditeur indépendant, Pellerin Potvin Gagnon, se lit comme suit : « À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la municipalité de Martinville au 31 décembre 2021, ainsi que du résultat de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets (leur dette nette) et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public. »

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. »

Observations de l'auditeur indépendant

« Nous attirons l'attention sur le fait que la municipalité de Martinville inclut dans ses états financiers certaines informations financières qui ne sont pas exigées selon les normes comptables canadiennes pour le secteur public. Ces informations, établies conformément au modèle prescrit par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et présentées aux pages S17, S18 et S23-1 à S23-3 portent sur l'établissement de l'excédent (déficit) de l'exercice et la ventilation de l'excédent (déficit) accumulé à des fins fiscales. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point ».

Le taux de taxation global de 2021 est de **1,2775 \$** par **100 \$** d'évaluation.

LES RÉALISATIONS DE L'ANNÉE 2021

En vrac : asphaltage de la rue Antoine, installations de toilettes accessibles au Parc du Vieux-Moulin et au Chalet des loisirs, réfection de la toiture du chalet des loisirs.

LES ORIENTATIONS POUR L'ANNÉE 2022

Nous espérons être en mesure de poursuivre les travaux pour le réaménagement et la réfection du barrage. Des travaux de mise à niveau du réseau d'aqueduc et d'égouts pourraient être réalisés sur le chemin des Sables. L'éclairage du sentier pédestre devrait également être réalisé en 2022. Les luminaires de rues devraient être remplacés par des luminaires LED plus économiques et plus écologiques.

Cordialement vôtre,

Michel-Henri Goyette, maire